



A lain TRAUTMANN

Alain TRAUTMANN, Directeur
du département de biologie cellulaire, à
l'Institut Cochin Paris, ex porte-parole
du collectif « Sauvons la Recherche ».

Les propositions des chercheurs

J'insiste sur le préfixe « ex », puisque j'ai démissionné de ma fonction de porte-parole de « Sauvons la Recherche » en mars de cette année, et depuis je décline la plupart des invitations à m'exprimer. Je n'ai pas démissionné parce que j'étais satisfait de la loi sur la recherche, mais plus simplement parce que cette activité avait accaparé mon temps de scientifique pendant deux ans au détriment de mon laboratoire ; j'ai décidé d'y consacrer désormais l'essentiel de mon temps, en conservant encore un peu de temps pour « Sauvons la recherche ». Ma présence ce jour est une exception, parce que je considère que le MURS, dont je lis depuis de nombreuses années les plaquettes très bien réalisées, est un organisme important.

Je ne prétends pas présenter le point de vue des chercheurs en général, mais celui d'un ex porte-parole qui a beaucoup écouté ses collègues. J'essaierai d'être aussi fidèle que possible à leurs positions, en tâchant d'éviter deux biais : rester dans les généralités, et faire un catalogue de nos attentes, satisfaites ou non. J'ai donc choisi d'insister sur trois points importants globaux, fortement mis en avant par la communauté scientifique et qui n'ont pas eu de réponse adaptée, en respectant une hiérarchie : les jeunes, la confiance entre le monde

scientifique et politique, et les moyens globaux.

I. LA QUESTION DES JEUNES

Je l'évoque en premier car elle est prioritaire. Elle a d'ailleurs déclenché le mouvement de « Sauvons la recherche », parce que nous ne voulions pas cautionner un système qui rendait des jeunes prometteurs écoeurés par ce qui les attendait et les poussait à partir à l'étranger après leur thèse, voire à abandonner la recherche. Il existe certes une loi sur la recherche et des mesures pour les jeunes, mais elles ont si inférieures à nos attentes que je considère que c'est une véritable faute politique.

Par exemple, concernant le besoin précédemment évoqué de perspectives pour les jeunes, tous les acteurs concernés par la recherche scientifique, mécontents de la politique de recrutement, ont demandé une programmation pluriannuelle des emplois statutaires de la recherche sur 5 ans, y compris le CES (Conseil Economique et Social) et le CSRT (Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie) ; or elle a été refusée.

De plus, plusieurs jeunes chercheurs trouvaient, sinon humiliant du moins difficile, de devoir vivre, à Paris notamment, avec le SMIC, qui correspond au niveau de la rémunération de la bourse MRT (Ministère de la Recherche et de Technologie). Lors du débat sur la recherche, le ministre François Goulard a refusé que soit inscrit dans la loi le passage du financement des thèses à 1 500 euros au 1^{er} janvier 2007, mais il s'y est engagé personnellement en mars, et vient de revenir sur cet engagement. Il reste 8 % d'augmentation, ce qui n'est pas un signe fort pour les jeunes.

Enfin, de manière spécifique, le doctorat est beaucoup moins bien considéré en France que dans des pays voisins, l'Allemagne ou l'Angleterre par exemple. Ceci s'explique en partie par la concurrence des Grandes Écoles : les entreprises préfèrent embaucher des ingénieurs que des gens qui ont une thèse. Or certains avaient émis des propositions ; Anne-Marie Comparini, députée UDF, avait notamment proposé un amendement très réaliste, qui rendait possible le conditionnement, en partie au moins, du crédit impôt-recherche aux entreprises à l'embauche de doctorants. Aujourd'hui, lorsque qu'une entreprise annonce le lancement d'une activité de recherche, elle bénéficie d'une certaine remise d'impôt sans évaluation *a posteriori* sur la façon dont elle a été employée. Or cette mesure, qui aurait pu débloquent la situation, a été refusée, alors même qu'elle ne coûtait rien. Il s'agit là également d'une faute politique à mes yeux.

II. LA QUESTION DE LA CONFIANCE ENTRE MONDES POLITIQUE ET SCIENTIFIQUE

Cette confiance réciproque s'est fortement détériorée ; là aussi la possibilité de changer les choses existait. Or une méfiance systématique s'est manifestée à de nombreux niveaux de la part des pouvoirs politiques par rapport aux chercheurs, notamment concernant les élections. Elles pourraient être considérées comme un exercice de démocratie élémentaire, mais elles ont systématiquement pour le gouvernement une connotation syndicale et corporatiste, et cela s'applique même pour le Haut Conseil. Nous avons ainsi demandé que pour le Haut Conseil de la Science et de la Technologie, les membres apparaissent comme venant de grands électeurs, type collège de France, Comité National, Académie, et qu'ils ne soient pas uniquement nommés, afin que la communauté scientifique puisse se reconnaître dans ce conseil. Nous avons aussi proposé que ce Haut Conseil lui-même élise son président. Or nous avons reçu deux refus. Certes le Haut Conseil existe, mais ce sont des manifestations typiques et systématiques de défiance par rapport aux chercheurs.

La défiance par rapport aux organismes de Recherche qui devraient avoir la possibilité de mener une politique scientifique est plus globale et plus grave. Désormais, toute augmentation de financement est destinée

à l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), alors que les moyens des organismes de recherche et des universités restent ridiculement stagnants, et que leur possibilité de choix, faits non pas par des administratifs, mais par des scientifiques, est singulièrement réduite. Ceci aboutit à des comportements parfois aberrants, comme toujours lorsque l'on gère la pénurie, telle que la déclaration récente de Madame Bréchignac sur la Biologie. Ce nouveau mode de structuration crée une ANR surpuissante, ministérielle puisque cette agence n'a pas de conseil scientifique, finançant toute nouvelle recherche à la fois pour les organismes, les universités, les RTRA (Réseaux thématiques de recherche avancée), les pôles de compétitivité, les nouveaux instituts et autres structures. Un système impliquant la confiance peut être basé sur des contrats quadriennaux, où l'on fait des projets et l'on prend des engagements. Il devrait concerner d'une part des contrats entre l'Etat et des organismes de recherche ou universités, et d'autre part des contrats entre équipes de recherche et leurs tutelles. Le gouvernement se défie de ce type de fonctionnement, veut centraliser l'essentiel du financement dans une unique agence ministérielle, avec laquelle tous, des équipes aux pôles de compétitivité, doivent traiter directement. C'est un fonctionnement basé sur une défiance centralisatrice.

Enfin, concernant les instances d'évaluation, des personnes, dont je fais partie avec d'autres de « Sauvons la recherche » et Jean-Marc Monteil, avons travaillé sur les

possibilités de structuration de ces instances. Une des idées était la nécessité d'articuler sur des instances existantes une nouvelle agence qui ferait des choses nouvelles comme évaluer enfin l'activité de recherche des enseignants-chercheurs. Or cette articulation est très limitée. Si le gouvernement veut pouvoir contrôler les nouvelles structures, il ne veut pas faire confiance aux chercheurs.

III. LA QUESTION DES MOYENS GLOBAUX

C'est évident, mais il est important de le redire: les moyens globaux sont défailants. Dans le préambule de la loi sur la recherche est annoncé l'objectif de 3 % du PIB pour la recherche en 2010, ce qui signifie qu'il faudrait, par rapport aux moyens actuels, rajouter 14 milliards d'euros. Or seulement 4 milliards sont prévus. Annoncer ce changement avec des moyens aussi faibles, qui étaient en réalité deux points au-dessus de l'inflation, était une tromperie. Il existe certes des moyens nouveaux, mais très inférieurs aux besoins pour faire redémarrer une recherche universitaire très dégradée, par exemple pour recruter suffisamment d'enseignants-chercheurs pour permettre des décharges d'enseignement pour tous les nouveaux enseignants, particulièrement les nouveaux maîtres de conférence. Il est impossible à un jeune maître de conféren-

ce motivé mais ayant 192 heures d'enseignement à assurer de mener une recherche de haut niveau, quoiqu'en dise Jean-Marc Monteil. Cette décharge d'enseignement est très importante et il fallait y mettre les moyens.

En résumé, des mesures vraiment fortes pour les jeunes sont nécessaires pour faire évoluer la situation, changer la perception qu'ils ont de ce qui peut les attendre dans les métiers de la recherche. Sur la question des jeunes, de la confiance et des moyens globaux, cette loi est un échec total.

Alain TRAUTMANN

*Directeur du département de Biologie
cellulaire, Institut Cochin*

80

Les pro-
positions
des cher-
cheurs

